MAIRIE
DE
SAINT-LARY-SOULAN
HAUTES-PYRÉNÉES

JMB/VSH

N°2025 - 82

OBJET

Rapport d'activités 2024 de l'office de tourisme de Saint-Lary Soulan

Nombre de membres ayant assisté à la séance : **13**

Votes pour : 14
Abstentions : 0
Votes contre : 0

Affiché à la porte de la Mairie : **Le 19 mai 2025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20250515-DEL2025-82-DE
Date de télétransmission : 19/05/2025
Date de réception préfecture : 19/05/2025

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **quinze mai,** à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Lary, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2025

PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, René DARAN, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU, Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Nicolas HERQUÉ.
ABSENTS/EXCUSÉS : Aline NARS (procuration à André MIR), Jean-Henri MIR.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **13** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Jacques SALAT** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : André Mir, Maire

Conformément à l'article R 133-13 du code du tourisme, le Directeur de l'office de tourisme fait chaque année un rapport sur l'activité de notre office qui est soumis à l'approbation du comité de direction de cet établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) puis au conseil municipal.

Ledit rapport apporte une vision d'ensemble de la réalité touristique en 2024 à Saint-Lary Soulan. Il compile les actions mises en place pour assurer les missions d'accueil et d'information, de promotion de la destination, de coordination avec les acteurs locaux ; ce rapport fait également état du fonctionnement de l'équipe de l'office de tourisme dont les agents mettent en œuvre leurs compétences et leurs savoir-faire pour une gestion administrative et financière cohérente avec les objectifs et les ressources qui lui sont alloués, notamment en application de la convention d'objectifs actée entre la collectivité et cet EPIC.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Décide :
➢ De prendre acte de la communication du rapport d'activités 2024 de l'office de tourisme de Saint-Lary Soulan.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE de SAINT-LARY-SOULAN (65)

Fait à Saint–Lary-Soulan, le 15 mai 2025

Le Maire,

André MIR